



Devoir de secours : remboursement du pret immobilier par le mari

Par **Arthenice**, le **29/04/2016** à **17:34**

Bonsoir,

Dans l'onc le juge a mis à la charge de mon époux au titre du devoir de secours le remboursement du pret immobilier à titre définitif et sans récompense à titre gratuit

Mon époux ne règle plus les mensualités et c'est la société de caution qui a réglé et pris une hypothèque et nous a assignés.

compte tenu de la décision du juge dois-je considérer qu'il me faut me substituer à mon époux et reprendre les mensualités ?

Durant la procédure d'assignation et jusqu'au jugement la banque peut elle engager une vente forcée

Merci à vous